



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
 Centre Technique de la Forêt Communale
 BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
 Tél. : (00237) 67757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com
 Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

N° 167 /TDR/R1400/2020

Ndikiniméki, le 28 AVR 2020

**TERMES DE REFERENCE POUR LES OPERATIONS DE
 DEFRICHAGE, PIQUETAGE DES NOUVEAUX SITES DE
 REBOISEMENT ET REGARNI DES ANCIENNES
 PLANTATION DE LA COMMUNE DE NDIKINIMEKI**

Date :	Du /04/2020 au /06/2020
Durée :	Jours
Lieu :	Ndikiniméki
Objectif principal :	Réaliser les opérations de nettoyage, piquetage pour le reboisement de 50 hectares sur les nouveaux sites de reboisement et regarni des anciennes plantation de la commune de Ndikiniméki
Chef de l'activité	KISSEBINI Francois, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Ndikiniméki
Equipe de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Le Point Focal du projet reboisement 1400 - Le responsable d'antenne CTFC zone de transition écologique - L'équipe technique municipale - Le Maire de la localité
Logistique	Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	3 682 100 FCFA (soit 3 612 100 FCFA pour la Contribution de l'AFCAM et 70 000 FCFA pour la contribution de la commune de Ndikiniméki)
Références Plan indicatif de mise en œuvre de l'Action	Composante 3
	Résultat 3.1.
	Activité 3.1.4
Financement/Bailleurs de fonds :	Sous-activité 3.1.4.1 et sous-activité 3.1.4.2
	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	KISSEBINI Francois, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Ndikiniméki

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Ndikiniméki et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la réalisation des activités de défrichage et piquetage sur 50 hectares dans les nouveaux sites de reboisement.

Il ressort de l'évaluation des plantations mis en place en 2019 que le taux de survie des plants est d'environ 51 % car sur 1 890 plants mise en terre sur 19.5 ha dans les écoles et établissements publiques de la commune de Ndikiniméki 959 plants sont actuellement viables et 931 plants sont morts et doivent être remplacés.

Le travail consistera dans un premier temps de remplacer les plants morts ensuite de défricher les nouveaux sites de reboisement et matérialiser sur le terrain la place que chaque plant va occuper. L'écartement entre les plants est fonction de l'espèce choisie, de l'objectif de la plantation (bois de feu, bois de sciage, bois d'œuvre, protection), du mode de gestion et d'entretien et du type de terrain (riche ou dégradé, plat ou en pente).

D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardières pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de Ndikiniméki avec l'appui de l'Union Européenne s'inscrit dans la démarche de restauration des paysages dégradés.

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

Un potentiel agricole sous-exploité

En relaçant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet *« un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes »* selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : *« De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi ».*

L'anacarde et ses vertus

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicate qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

L'anacarde, du trésor négligé

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Vietnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 franc le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité visera à réaliser les opérations de défrichage, nettoyage et piquetage pour le reboisement de 50 hectares sur les nouveaux sites de reboisement et regarnir les anciennes plantations de la commune de Ndikiniméki.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Acquérir le matériel pour la préparation du terrain ;
- Défricher la parcelle à reboiser ;
- Rechercher les jalons et confection des piquets ;
- Effectuer le piquetage des espaces retenus ;
- Effectuer le nettoyage et la fertilisation des plants;

- Effectuer le traitement des plants en cas d'attaque par les champignons les pathogènes ou les nemathodes;
- Regarnir les anciennes plantations ;
- Sensibiliser les populations sur la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA et le COVID 19 ;
- Produire un rapport des opérations de piquetage.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'activité de reboisement va consister à mettre en place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériel logistique, de pépiniéristes ; ensuite répartir les tâches par groupes de travail ; faire le diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, organiser les formations.

A la faveur de la mission de sensibilisation des populations organisé par le chargé du reboisement 1400, les atouts que dispose les populations en terme de main d'œuvre pour les activités de (piquetage, trouaison, production des plants, mise en terre des plants, entretien des plants et protection des plants) ont été identifiés et repartis par activités.

Les travaux de défrichage et d'ouverture des lignes de plantation en courbe de niveau permettront de faciliter les travaux de piquetage et une bonne visibilité sur le site. La réalisation des opérations de piquetage doit respecter l'écartement entre chaque pied qui est de **7 m x 7 m** et les piquets doivent être déposés de l'Est vers l'Ouest de manière à permettre à la plante d'avoir un maximum d'ensoleillement.

Les responsables communaux durant la mise en œuvre du projet, se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandum d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

Aussi, pendant les opérations de piquetage, réunions de sensibilisation des parties prenantes sur la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA et le COVID 19 seront réalisées par l'animateur communal et un agent de relais communautaire sur une durée de 03 jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de l'action sont les suivants :

- ✚ Le matériel pour la préparation du terrain est disponible ;
- ✚ Les espaces à reboiser sont défrichés et aménagés ;
- ✚ Au moins 931 plants remplacés ;
- ✚ Au moins 7 143 piquets confectionnés ;
- ✚ 50 hectares piquetés ;
- ✚ Au moins 01 réunion de sensibilisation organisées

5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de l'action, les produits suivants sont attendus :

- ✚ Rapport des opérations de piquetage ;
- ✚ Liste de présences des manœuvres ;

- ✚ Fiche de décharges des opérations de piquetage ;
- ✚ Photos ;
- ✚ Procès verbal de réception des opérations de piquetage ;
- ✚ Attestation de service fait ;
- ✚ Rapport des réunions de sensibilisation des parties prenantes.

6. BUDGET DE L'ACTION PIQUETAGE

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1. Opération de défrichage et piquetage						
Défrichage des espaces retenus	Ha	50	50 000	2 500 000	2 500 000	
Confection des piquets	Piquet	7 143	25	178 575	178 575	
Transport des piquets vers le site	Tours/tri cycle	7 143	2000/trs *4	20 000	20 000	
Piquetage des espaces retenus	Piquet	7 143	50	357 150	357 150	
S/Total 1				3 055 725	3 055 725	0
2. Entretien et regarni des anciennes plantation						
Traitement phytosanitaire, sylvicole et autres	Forfait	1	240 000	240 000	240 000	
Regarni des plants morts	Plants	931	125	116 375	116 375	
Transport et manutention des plants (chargement/dechargement)	Forfait	1	100 000	100 000	100 000	
S/Total 2				456 375	456 375	0
3. Matériels et outillages						
Achat du petit materiel et outillage	F	01	50 000	50 000	50 000	
S/Total 3				50 000	50 000	0
4. Sensibilisation des parties prenantes						
Perdiem de suivi et animation du personnel communal	FF		50 000	50 000	50 000	
Perdiem du relais communautaire	H/J	7	10 000	70 000		70 000
S/Total 3				120 000	50 000	70 000
TOTAL				3 682 100	3 612 100	70 000

Le budget de la présente activité est estimé à : **Trois millions six cent quatre vingt deux mille cent Franc CFA (soit 3 612 100 FCFA pour la Contibution de l'ACFCAM et 70 000 FCFA pour la contribution de la commune de Ndikiniméki)**

Nom de la personne de contact pour l'activité : KISSEBINI Francois, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Ndikiniméki

Lieu : Commune de Ndikiniméki *Cpte Afriland First Bank yde 10005 00001 0014 387 100334*

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du maire



Beoumel Patrice